



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Doubs

Commune : Vuillafans

Autres communes :

R500

Appellation : Maison dite de Balthazar Gérard

Monument(s)

Appellation : Maison dite de Balthazar Gérard

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 27/11/2014

Étendue de la protection : En totalité, y compris la clôture (AB 312, 315 et 318) Le présent arrêté se substitue à l'arrêté du 12 avril 1926 portant inscription du portail (y compris la niche le surmontant)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.